



Informer et s'informer en cas de risques majeurs à Pinsac:

Téléphones :

- Mairie : 05.65.32.64.00
- Secours : 18 ou 112
- Samu : 15
- Forces de l'ordre : 17
- Préfecture : 05.65.23.10.00

Sites internet :

- Mairie : www.pinsac.fr
- Préfecture : www.lot.gouv.fr
- Informations sur les risques par commune : www.georisques.gouv.fr
- Météo : www.meteofrance.fr
- Suivi des crues : www.vigicrues.gouv.fr

Stations de Radio :

- Totem : 88.0 MHz
- France Inter : 89.8 MHz
- Antenne d'Oc : 100.3 MHz
- RFM : 103.7 MHz

Le kit d'urgence

- ✓ Eau : six litres par personne en petites bouteilles,
- ✓ Photocopies papiers administratifs (carte identité, carte assuré social, permis de conduire...),
- ✓ Double des clés (voiture, maison...),
- ✓ Nourriture de secours consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc,
- ✓ Outils de base : couteau de poche multifonctions, ouvre-boîte...,
- ✓ Lampe de poche avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo),
- ✓ Bougies avec allumettes ou briquet,
- ✓ Radio avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle,
- ✓ Trousse médicale de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, anti-diarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc.

Le risque Météorologique

EN CAS D'ORAGE OU DE TEMPETE

- Ne vous abritez pas sous les arbres,
- Evitez les déplacements,
- Signalez les départs de feux.

EN CAS DE CHUTE DE NEIGE

- Ne touchez pas les fils électriques tombés au sol,
- Dégagez la neige sur les trottoirs devant chez vous,
- Evitez de sortir.

EN CAS DE GRAND FROID

- Habillez vous chaudement et ne gardez pas des vêtements humides,
- Informez vous de la santé des personnes fragiles,
- Evitez de sortir,
- Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu.

EN CAS DE CANICULE

- Buvez beaucoup (eau),
- Restez à l'ombre, portez un chapeau et des vêtements amples,
- Tirez les volets et fermez les fenêtres en journée,
- Informez vous de la santé des personnes,
- Limitez les activités physiques.

Le risque Inondation

- S'informer de l'évolution de la crue (radio,mairie,...)
- Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou en voiture,
- Ne pas rester à l'intérieur d'un véhicule pris par les eaux.

Le risque Rupture de barrage

- Dès l'alerte, rejoindre les points de regroupement définis dans le PPI le plus rapidement possible,
- Ne pas prendre l'ascenseur,
- Ne pas revenir sur ses pas,
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

Le risque Transport de matières dangereuses

- Donner l'alerte en cas d'accident, en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger, la nature du sinistre,
- Face à un nuage toxique : fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone,
- Se confiner, obstruer les entrées d'air, s'éloigner des portes et des fenêtres, ne pas fumer,
- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre,
- Se laver en cas d'irritation et si possible se changer,
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

Le risque Feu de forêt

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu, **informer les pompiers (18 ou 112)** le plus vite et le plus précisément possible,
 - Dans la nature, s'éloigner dos au feu,
 - Si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide.
 - Une maison bien protégée est le meilleur abri,
 - Ouvrir le portail pour garantir l'accès aux pompiers,
 - Fermer le gaz,
 - Se calfeutrer : fermer et arroser volets, portes et fenêtres ; occulter les aérations et cheminées pour éviter les appels d'air,
 - Signaler sa présence (écriteau de fortune, ...).
- N'évacuez que sur décision des sapeurs-pompiers ou des autorités.*

Le risque Mouvement de terrain

- Fuir latéralement,
- Sortir des bâtiments par les côtés les moins exposés,
- Ne pas revenir sur ses pas,
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ou sur une zone touchée.



Cartographie des risques inondation et rupture de barrage sur la commune de Pinsac

